

L'INSTITUT DE FORMATION AMBULANCIER DE BOURGES PROPOSE LA FORMATION :

**Ambulanciers diplômés avant 2023 : boostez
votre pratique avec la formation nouveaux
actes ambulancier !**



**Permettre aux ambulanciers ayant obtenu leur diplôme avant le
1er janvier 2023 d'accomplir les actes professionnels autorisés
dans le cadre de l'AMU.**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

CADRE LEGISLATIF

Décret n° 2022-629 du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente

Arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux professionnels pouvant être accomplis par les ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente

OBJECTIFS



A l'issue de la formation, les professionnels seront capables :

- D'identifier les actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon le cadre réglementaire
- D'identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques
- D'apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relevant de l'AMU
- De s'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques
- D'évaluer la qualité des actes réalisés et identifier les éléments à réajuster
- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soins pluri professionnelle adaptée

PUBLIC CONCERNÉ/ PRÉ REQUIS

Être ambulancier avec une obtention du diplôme avant le 1er janvier 2023

INTERVENANTS

Formatrices de l'IFA et/ou du CESU 18

PROGRAMME DE LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION

21 heures de façon continue (3 jours)



ÉLÉMENTS DE CONTENU

- Rappel du cadre réglementaire de l'AMU
- Appréciation d'un tableau clinique d'asthme aigu grave, d'overdose d'opiacées, de choc anaphylactique, d'hypoglycémie, de douleur aigue, de douleur thoracique sévère
- Réalisation d'actes professionnels sur prescription du médecin selon le tableau clinique identifié
- Règles de transmission d'informations et de données cliniques à la régulation médicale

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Mises en situation clinique
- Vidéos



EVALUATION

Tout au long de la formation :

Mises en pratique des actes et soins avec échange sur la pertinence et la qualité de leur réalisation

Assiduité (21 heures de présence)

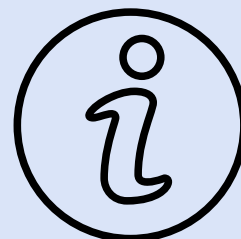
Attestation de formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'AMU



INFOS PRATIQUES



IFAS-IFA de Bourges
13-15 rue Gaston Berger
18 000 BOURGES



Prix : 560 euros / personne

Dates des sessions :



Session 1 : 26, 27 et 28 novembre 2025

Session 2 : 10, 11 et 12 décembre 2025

Participants : Groupe de 12 personnes maximum

INSCRIPTION ET FINANCEMENT

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Employeurs
- autofinancement

COMMENT S'INSCRIRE ?



Contacter l'IFAS :

02.48.68.45.20



ecoleas@ch-bourges.fr

